

*Langues officielles—Loi*

sept ans à peu près, avant d'aller à l'école. Puis j'ai commencé progressivement mon endoctrinement dans les établissements scolaires du Manitoba. Même s'ils n'étaient pas uniques en leur genre, ces établissements ont réussi passablement bien à faire de bon nombre d'entre nous des Canadiens assez particuliers.

En ce qui me concerne, j'ai appris beaucoup sur notre pays au fil des ans. Pendant des années, j'ai enseigné l'histoire du Canada à des étudiants universitaires dans les coins les plus reculés de l'intérieur de la Colombie-Britannique ainsi que dans les Prairies et en Ontario, à l'Université Lakehead. J'ai eu l'occasion, à l'époque, d'enseigner l'histoire du Canada, de méditer ensuite pour finalement prendre un jour profondément conscience, si je peux m'exprimer ainsi, de l'importance des langues officielles. Et c'est parce que j'en ai si profondément conscience que je trouve particulièrement opportun maintenant de consacrer l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire à débattre de la suprématie de la Loi sur les langues officielles.

Nous sommes un pays aux multiples traditions. Et en tant que critique de mon parti en matière de multiculturalisme, je suis bien placé pour le savoir. Aussi, je me rends compte que ces traditions s'inspirent, d'une façon prépondérante, de la grandeur qui a marqué les exploits des colons venus de France dans le commerce des fourrures, dans l'apostolat missionnaire et dans l'établissement d'un empire au cours du 18<sup>e</sup> siècle. Leurs visées impérialistes se sont heurtées à celles des Britanniques. Lors du choc de ces deux empires, entre 1759 et 1763, ces traditions ont évolué peu à peu vers le bilinguisme.

Nous sommes conscients de la diversité des sociétés autochtones et aborigènes de l'Amérique du Nord. Mais c'est le français qui a été la première langue européenne parlée sur ce continent. Ce n'est que dans la dernière décennie du 18<sup>e</sup> siècle que le Canada est devenu bilingue avec l'arrivée d'une population d'expression anglaise.

Nous pourrions discuter des heures durant de notre histoire, mais le plus important, c'est de prendre conscience des événements qui sont survenus au cours des vingt-cinq dernières années. Je doute qu'il existe encore un député aux Communes qui ne comprenne pas que la paix, à l'intérieur de notre pays, et notre tranquillité politique commandent que les deux langues officielles aient cours et que les services publics en anglais et en français soient disponibles dans un plus grand nombre de régions qu'actuellement. Il faut que nos concitoyens puissent communiquer avec leur gouvernement et se faire servir dans la langue de leur choix.

Nous pouvons assurément dire que de tels services doivent exister dans un certain nombre de provinces. En tant que Manitobain de naissance, formé aux vues étroites de certaines écoles, mais qui pu élargir ses horizons par des années d'enseignement dans l'ouest du Canada, je regrette que ma province n'en soit pas encore tout à fait rendue là. On ne peut pas reprocher au gouvernement néo-démocrate de ne pas avoir essayé.

J'admire la province du Nouveau-Brunswick d'être devenue bilingue. Je regrette que le premier ministre de l'Ontario, M.

Davis, n'ait pas fait reconnaître le bilinguisme dans sa province alors qu'il aurait pu compter sur l'appui de l'opposition. S'il a eu le courage de lutter à la fin de son mandat relativement long pour accorder le financement public aux classes de 13<sup>e</sup> des écoles séparées, pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de faire reconnaître les deux langues officielles dans sa province? Nous serions ainsi en meilleure position pour réclamer de nos amis du Québec qu'ils reconnaissent les deux langues officielles dans leur province.

Il est urgent d'agir dans ces domaines au Québec, en Ontario, au Manitoba et peut-être même plus à l'ouest. Je m'abstiens de tout commentaire sur les provinces à l'est du Nouveau-Brunswick, une région que je ne connais pas très bien.

Il reste beaucoup à faire. Il faut établir et réaffirmer le bilinguisme dans les provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Il y a beaucoup à faire pour que la suprématie des langues officielles soit reconnue dans toutes les régions.

De nombreux citoyens originaires d'autres pays ont un intérêt particulier à voir instituer des programmes de langues ancestrales. Ils veulent que le gouvernement les aide dans les efforts qu'ils déploient pour que l'enseignement des langues ancestrales fasse partie du programme d'études scolaires au lieu du programme d'éducation permanente.

Les gens raisonnables reconnaissent qu'appuyer les langues ancestrales, c'est aussi appuyer les langues officielles. De nombreux membres de ces groupes qui souhaitent la promotion d'autres langues en plus du français et de l'anglais se rendent compte que la reconnaissance des langues officielles faisait partie du mouvement vers la politique multiculturelle de 1971. À titre de membre du comité permanent du multiculturalisme ainsi que du comité mixte permanent des langues officielles, je ne vois pas de conflit ni la nécessité de distinctions arbitraires. Je puis au contraire voir les deux contribuer ensemble à édifier le genre de Canada que nous voulons.

● (1750)

Après avoir fait en termes généraux ces observations sur la situation, mes collègues de Charlevoix et d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), lequel a présenté initialement le projet de loi, ainsi que moi-même serions évidemment heureux d'avoir l'occasion d'examiner au comité comment on peut assurer que la Loi sur les langues officielles aura la primauté sur la scène fédérale et que le gouvernement s'y conformera et offrira les services que les fonctionnaires fédéraux semblent encore récalcitrants à donner. Tels sont les sujets dont notre comité devrait être saisi, et c'est pourquoi j'appuie de tout coeur la motion d'amendement proposée par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

**M. Bob Horner (Mississauga-Nord):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet des modifications à la Loi sur les langues officielles proposées dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et, plus spécialement, au sujet des amendements présentés par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).